

EXONERATION DES REDEVANCES DUES POUR MISE A DISPOSITION
DES MOYENS RELEVANT DU CENTRE DE SECOURS AU PROFIT
D'ASSOCIATIONS A BUT NON LUCRATIF

Michel CHAN-LIAT donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de mieux contrôler les interventions des services municipaux et, plus particulièrement, du Centre de Secours pour le compte des tiers, il a été établi le principe de facturer au prix coûtant les mises à disposition de personnels, de véhicules et de matériels, lorsque ces mises à disposition ne relèvent pas des obligations strictes de la Mairie.

Il en est ainsi des interventions du Centre de Secours pour assurer la sécurité lors de manifestations sportives ou de spectacles.

Pour ne pas pénaliser les associations de la Commune qui participent avec nous à l'animation, je vous propose de m'autoriser à les exonérer du paiement des redevances dues pour mise à disposition des moyens du Centre de Secours. Cette exonération sera assimilée à une subvention qui sera comptabilisée et récapitulée en fin d'année, tant par les services municipaux, que par chaque association bénéficiaire.

Il va de soi que seules les associations de la Commune poursuivant un but non lucratif pourront prétendre à cette exonération.

AVIS DES COMMISSIONS

Commission Jeunes

Elle émet un avis favorable à cette exonération.

Elle est également favorable à la comptabilisation et à la récapitulation en fin d'année, tant par les services, que par les associations bénéficiaires, de toutes subventions indirectes accordées par la Municipalité.

Commission Culture

Elle émet un avis favorable.

La mise en place du budget - vérité permettra de faire apparaître l'effort important consenti par la Municipalité en faveur du monde associatif.

Commission Finances

Elle est également favorable.

LE MAIRE : Y a-t-il des intervenants ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Y a-t-il des oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Quels sont ceux qui sont pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'unanimité.

*

*

*